

Art. 2. — Le ministre des finances et de l'économie est habilité à signer la convention de crédit relative à ce projet à intervenir entre les parties.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 16 octobre 1979

Général d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 79-38 du 19 octobre 1979 autorisant la ratification du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement des citoyens de la CEDEAO, signé à Dakar, le 29 mai 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Vu, spécialement en son article 27, le traité de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ratifié par ordonnance n° 21 du 3 juin 1975 ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée la ratification du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement des citoyens de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, signé à Dakar le 29 mai 1979.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 19 octobre 1979

Général d'Armée G. Eyadéma

ARRETES ET DECISIONS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Engagement

Décision n° 191/D-PR/MDN du 24-8-79 — A compter du 1er septembre 1979, le gardien de la paix Magnani Kodjo est engagé dans les forces armées togolaises avec bénéfice de bonification de services accomplis dans la police du 1er septembre 1974 au 31 août 1979 soit : 4 ans 11 mois.

La date de départ de services de l'intéressé reste inchangée : 1er septembre 1974.

L'intéressé est affecté pour ordre au régiment de soutien et d'appui comme soldat de 2è classe A.D.L. N° Mille 79-03-5050.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétaire de chef de canton

Décision n° 100 INT-SG-APA-AP du 17-10-79 — Est et demeure rapportée la décision n° 113/INT-SG-APA-AP du 5 août 1976 portant nomination de M. Blewussi Kodjo en qualité de secrétaire du chef de canton de Gblainvié (circonscription de Tsévié).

M. Drafor Koffi Nenyoo est nommé secrétaire du chef de canton de Gblainvié en remplacement de Blewussi Kodjo, démissionnaire.

L'intéressé percevra, en cette qualité, une indemnité annuelle de 48.000 F (quarante huit mille francs) imputable au budget général, gestion 1979, chapitre 14, article 6, paragraphe 2.

La présente décision a effet pour compter de la date de signature.

MINISTERE DE LA JUSTICE — GARDE DES SCEAUX

Représentant de l'Etat devant le tribunal spécial

Arrêté n° 40/MJ-DLC du 4/10/79 — M. Bessi Kama, directeur général adjoint de la banque Arabe Libyenne Togolaise du commerce extérieur, est désigné pour représenter ladite banque devant le tribunal spécial pour la répression des détournements de deniers publics dans l'affaire commissaire du gouvernement contre Agbogboe Koffi Edjona.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Promotions

Arrêté n° 884/MTFP du 28-9-79 — Sont promus au titre des années 1977, 1978 et 1979 et à compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du cadre interministériel du personnel de l'administration générale dont les noms suivent :

Cadre des administrateurs civils (Cat. A1)

Au grade d'administrateur civil de 1re classe 1er échelon

- 1-10-78 — Hillah-Ayi Djodji (Georges), adteur civil de 2è classe 4è échelon
- 13-6-78 — Koudo (Siegward), adteur civil de 2è clas. 4è éch.
- 11-7-79 — d'Almeida Ayité (Raymond), adteur civil de 2è clas. 4è éch.
- 16-7-79 — Kumassi Komlan (Vasco), adteur civil de 2è clas. 4è éch.
- 1-9-79 — Appoh Kodjo (Joffre), adteur civil de 2è clas. 4è éch.
- 1-10-79 — Kenkou Kossi (Georges), adteur civil de 2è clas. 4è éch.
- 30-12-79 — Sossah (Innocent), adteur civil de 2è clas. 4è éch.

Cadre des attachés d'administration (Cat. A2)

Au grade d'attaché d'administration principal 1er éch.

- 1-7-78 — Kpegba Yao Edza, attaché d'action de 1re clas. 3è éch.
AC. 3 ans 7 mois 28 jours
- 1-1-79 — Norman Comlan (Octave), attaché d'action de 1re clas. 3è éch.
- 25-8-79 — Badebana Gnandi (Firmin) attaché d'action de 1re clas. 3è éch.

Au grade d'attaché d'administration de 1re classe 1er échelon

- 1-1-76 — Mathey-Apossan Dossèvi (Claude), attaché d'action 2è clas. 4è éch.
- 24-9-78 — Mazna Médézinawé (Pierre), attaché d'action 2è clas. 4è éch.
- 1-10-78 — Gozan Abra (Alice), attaché d'action de 2è clas. 4è éch.
- 4-1-79 — Signan Ekpowou, attaché d'action de 2è clas. 4è éch.
- 17-1-79 — Gbadoe Anani Agbeko (Gabriel), attaché d'action 2è clas. 4è éch.